

**Centre  
de services scolaire**

*Marguerite-Bourgeoys*

Québec

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame Raymonde Gomis, vice-présidente du CCSÉHDAA, ouvre la séance à 19 heures 10. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence et indique qu'elle présidera la rencontre en l'absence de madame la présidente.
2. Période de questions du public	Aucun public n'assiste à la séance.
3. A	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ajout du point 10.1 en Varia : Berlins;</li><li>- Modification de l'intitulé du point 8 : Gardiennage et déplacements;</li><li>- Suppression du point 5.1 : Adoption du tarif de remboursement pour le gardiennage;</li><li>- Inversion des points 5 et 6.</li></ul> <p>L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que modifié, sur proposition de madame Julie Cadet _____ .</p>
4. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2022	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 15 novembre 2022 est adopté à l'unanimité, G8BI9A

**Centre  
de services scolaire**

**Marguerite-Bourgeoys**

**Québec**

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

Madame Levert mentionne que beaucoup de membres du public ont assisté à la séance du CCSÉHDAA du mois de novembre dernier. Elle souligne qu'il s'agit d'une bonne nouvelle et que de



SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

dans les règles de régie interne. Madame Levert propose de rencontrer madame Germeil ainsi que monsieur Maghuin afin de mettre à jour les rôles et fonctions de la présidence du CCSÉHDAA et de présenter ensuite des propositions de modifications aux membres du comité. Les membres du

**Centre  
de services scolaire**

**Marguerite-Bourgeoys**

**Québec**

SUJETS DU JOUR





SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>Sur proposition de madame Julie Cadet, il est résolu à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA d'adopter le montant de 52 cents par kilomètre pour le remboursement des frais de déplacements en 2022-2023 _____ .</p> <p>Sur proposition de madame Julie Cadet, il est résolu à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA d'adopter un montant maximum de quarante dollars (40 \$) pour le remboursement des frais de gardiennage des membres assistant aux séances, _____ pour les _____ .</p> <p>Madame la trésorière rappelle que le gardiennage ne doit pas être effectué par quelqu'un de la famille du membre du CCSÉHDAA afin de bénéficier du remboursement.</p>
<p>9. Rapports et informations diverses</p> <p>9.1. Correspondance</p>	<p>Madame la vice-présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.</p>
<p>9.2. Activités de la présidence</p>	<p>Le point est reporté.</p>

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

9.4. Comité de parents

Madame la vice-présidente signale que la prochaine séance du CP se tiendra le 15 décembre 2022. Elle rappelle qu'il avait été mentionné, lors la rencontre du 15 novembre dernier, qu'il pourrait être demandé au CP s'il serait possible d'ajouter les membres intéressés à assister au prochain congrès de l'Institut

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

enseignants. Tous les corps d'emploi sont confondus (Service de garde, professionnels, enseignants). Le rôle du sous-comité consiste à regarder les critères du concours et à modifier la lettre d'invitation. Les membres du sous-comité font une présélection. Les membres du CCSÉHDAA choisissent ensuite les projets gagnants. Madame Levert ajoute qu'un cocktail est organisé. On y invite la direction générale et les gens concernés par le projet. On annonce les projets gagnants, puis va remettre les prix dans les écoles.

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

participe à la consultation pour les mandats SRSS (pour les écoles régionales). Il y a quatre volets : volet consultation sur la répartition budgétaire, volet consultation sur les codes de difficultés

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
10. Varia	

10.1.

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>déclare que les parents sont obligés de prendre le numéro de téléphone du chauffeur afin de le contacter directement, ce qui n'est pas sécuritaire.</p> <p>Madame Levert mentionne prendre note du commentaire. Elle mentionne qu'il n'est pas toujours facile de communiquer car les chauffeurs peuvent avoir plusieurs routes et plusieurs clientèles. Elle juge l'idée de sensibiliser les chauffeurs intéressante. Elle mentionne que cela se fait dans certains contextes. D'une école à l'autre il y a des clientèles différentes et des besoins différents. Elle indique que les chauffeurs ne sont pas des employés du CSSMB mais des employés des compagnies de transport. Elle ajoute qu'elle pourra voir avec le Service du transport scolaire ce qui pourrait être envisageable.</p>
11. Levée de la séance	La séance du CCSÉHDAA du 14 décembre 2022 est levée à 21 heures 23.

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>